

RF
Prades



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 24/10/2023

066-246600415-DE_070_2023-DE

751-SD



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE PRADES
11 AVENUE BEAUSOLEIL
CS 11092
66501 PRADES CEDEX

**Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de Prades**

11 Avenue Beausoleil
CS 110092
66501 PRADES Cedex

Mél. :
sgc.prades.collectivites@dgfip.finances.gouv.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON
CONFLENT

1 RUE MICHEL BLANC
66130 ILLE SUR TET

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Isabelle DAGES
Téléphone : 04 68 96 58 10

Prades, le 21/03/2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Madame, Monsieur,

Par Mel en date du 9/03/2023 vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la Communauté de Communes Roussillon Conflent à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par la Communauté de Communes Roussillon Conflent à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;

- les budgets SPIC demeurent régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable du SGC de Prades

Isabelle DAGÈS